

COMPTALOCATIF • ANALYSE DE MARCHÉ

Le marché LMNP à Châteauneuf-les- Martigues

Prix au m², rendements quartier par quartier, meublé de tourisme et réglementation locale. Édition 2026.

Pourquoi cette analyse

Châteauneuf-les-Martigues est un marché de report de la côte bleue : environ 3 640 €/m² pour les appartements, un rendement brut moyen de 4,7 à 4,9 %, et une commune qui est passée de 13 277 habitants en 2012 à 18 455 en 2023. Pas d'université, pas de tourisme : avec 1,1 % de résidences secondaires, la demande locative vient de l'emploi et du report résidentiel. Ce document réunit ce qu'un investisseur en meublé doit savoir avant d'acheter ou de déclarer sur la commune.

PRIX APPARTEMENTS

3 640 €

/ m² • de 2 780 à 4 290 €

RENDEMENT BRUT MOYEN

4,7-4,9 %

grandes surfaces en tête

LOYER MEUBLÉ

15-17 €

/ m² • +10 à 25 % vs nu

PASSOIRES DPE (F-G)

4 %

parc sain vs 12,7 % national

Deux appuis portent le marché locatif châteauneuvien : la plateforme TotalEnergies de La Mède, 250 hectares et première bioraffinerie française de taille mondiale depuis 2019, et le report des actifs marseillais sur une commune qui construit pour les accueillir. C'est la longue durée meublée, et elle seule, qui fait la solidité du marché.

La méthode. Les chiffres de ce document proviennent de sources publiques consultées en juillet 2026 (efficity, av-transaction, Trackstone, LaCotelmmo, Lybox, INSEE, données DPE ADEME via data.gouv.fr, plateforme officielle de la taxe de séjour de la Métropole Aix-Marseille-Provence, TotalEnergies). Chaque section indique ses sources ; aucune donnée n'est estimée sans référence. Aucune donnée de rendement par quartier n'est publiée pour Châteauneuf-les-Martigues : l'analyse est menée par typologie de bien, à partir du rendement brut moyen sourcé (4,7 à 4,9 %) et des prix au m² par nombre de pièces. Les rendements bruts sont des estimations de marché, pas des promesses.

Le marché en chiffres

Châteauneuf-les-Martigues est un marché de report de la côte bleue : environ 3 640 €/m² pour les appartements, un rendement brut moyen autour de 4,7 à 4,9 %, et surtout une démographie qui a explosé, de 13 277 habitants en 2012 à 18 455 en 2023. Pas de tourisme ici (1,1 % de résidences secondaires seulement) : la demande locative vient de la plateforme TotalEnergies de La Mède, du report des actifs marseillais et d'une commune qui construit pour les accueillir. Le tri se fait par typologie.

QUARTIER	REPÈRES	RENDEMENT BRUT
T4, grand appartement familial	≈ 2 910 €/m ² • le prix d'entrée le plus bas de la commune	5-6 %
T5 et plus	≈ 2 690 €/m ² • grandes surfaces, loyer au m ² plus faible	5-5,5 %
T2, jeunes actifs et pendulaires	≈ 4 240 €/m ² • relocation rapide, forte liquidité	4,5-5,5 %
Studio, T1	≈ 4 760 €/m ² • loyer au m ² élevé, prix d'achat élevé	4,5-5,5 %
T3 familial	≈ 3 900 €/m ² • cœur du marché, demande stable	4-5 %
Maison	≈ 3 670 €/m ² • 60 % du parc communal, revente solide	4-4,5 %

Le rendement réel, par typologie

De 2 690 €/m² pour un T5 à 4 760 €/m² pour un studio, l'écart châteauneuvien se joue sur la taille du bien, pas sur le quartier : c'est sur les grandes surfaces que se trouvent les prix d'entrée, et donc les meilleurs rendements.

Sources : efficacy (juin 2026), av-transaction (mai 2026), Trackstone, LaCoteImmo, Lybox

Les quartiers, un par un

T4, grand appartement familial

5-6 %

Prix au m²

Profil

≈ 2 910 €/m²

Le prix d'entrée le plus bas

Notre verdict LMNP. Le meilleur rendement de la commune, porté par un prix au m² inférieur d'un tiers à celui des studios. La demande de familles est stable et la vacance faible (3,5 %). La sélection du locataire et le suivi de gestion font la différence entre le rendement affiché et le rendement encaissé.

T5 et plus

5-5,5 %

Prix au m²

Profil

≈ 2 690 €/m²

Grandes surfaces

Notre verdict LMNP. Le prix au m² le plus bas de la commune. Le loyer au m² étant mécaniquement plus faible sur les grandes surfaces, le rendement reste bon sans atteindre celui du T4. Typologie à étudier bien par bien, en vérifiant la demande réelle sur des surfaces importantes.

T2, jeunes actifs et pendulaires

4,5-5,5 %

Prix au m²

Profil

≈ 4 240 €/m²

Relocation rapide

Notre verdict LMNP. Prix au m² élevé, mais loyer au m² élevé lui aussi et forte liquidité à la relocation. Le T2 meublé est la typologie la plus simple à gérer pour un premier investissement sur la commune, portée par les salariés de La Mède et les actifs en report depuis Marseille.

Les quartiers, un par un (suite)

Studio, T1

4,5-5,5 %

Prix au m²

≈ 4 760 €/m²

Profil

Le prix au m² le plus élevé

Notre verdict LMNP. Le loyer au m² élevé compense en partie un prix d'achat au m² lui aussi élevé. Rendement correct, mais le ticket d'entrée au mètre carré est le plus cher de la commune : la marge d'erreur à l'achat est plus faible que sur une grande surface.

T3 familial

4-5 %

Prix au m²

≈ 3 900 €/m²

Profil

Cœur du marché

Notre verdict LMNP. La typologie la plus courante et la plus liquide, avec une demande stable de couples et de petites familles. Rendement moyen, sans excès dans un sens ni dans l'autre. Bon compromis entre facilité de gestion et valeur de revente.

Maison

4-4,5 %

Prix au m²

≈ 3 670 €/m²

Profil

60 % du parc communal

Notre verdict LMNP. Châteauneuf est d'abord une commune de maisons (59,9 % du parc). Rendement plus modeste, mais demande familiale solide et meilleure liquidité à la revente. Attention à isoler la part de terrain, non amortissable et plus élevée que sur un appartement.

La réglementation locale, à jour 2026

Le vrai moteur : La Mède, le report marseillais et la côte bleue

Châteauneuf-les-Martigues ne vit pas du tourisme mais de l'emploi et du report résidentiel. La **plateforme TotalEnergies de La Mède**, 250 hectares à cheval sur Châteauneuf et Martigues, accueille depuis 2019 la première bioraffinerie française de taille mondiale (**500 000 tonnes de biodiesel par an**), après 337 M€ d'investissement et 70 M€ supplémentaires annoncés en 2023 : environ **250 emplois directs et 750 indirects**. S'y ajoute le report des actifs marseillais, sur une commune de la **côte bleue** passée de **13 277 habitants en 2012 à 18 455 en 2023**. Une demande de **locataires longue durée** à l'année.

Zone tendue, mais loyer libre

Châteauneuf-les-Martigues est en **zone tendue** au sein de l'agglomération Marseille-Aix-en-Provence : préavis du locataire réduit à 1 mois, loyer de relocation limité à l'IRL par rapport au locataire précédent, taxe sur les logements vacants applicable. Mais **aucun plafonnement du loyer au m²** n'est appliqué dans la métropole Aix-Marseille-Provence : votre rendement reste entier.

DPE : un parc sain, 4 % de passoires

La commune affiche **4 % de logements F ou G** (sur 2 183 DPE réalisés : F 3 %, G 1 %, avec 49 % du parc en classe C et 16 % en B), contre **12,7 % de moyenne nationale**. Un parc jeune, porté par les constructions des vingt dernières années, trois fois moins exposé au risque « passoire » que la moyenne. Le tri reste utile bien par bien : G interdit à la location depuis 2025, F en 2028.

Taxe de séjour : le barème métropolitain, peu mobilisé ici

La taxe de séjour est perçue par la **Métropole Aix-Marseille-Provence**. Meublé non classé : **5 % du coût HT de la nuitée** par personne, majorations départementale (+10 %) et régionale « Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur » (+34 %) incluses, plafonné à 4,00 €. Mais avec **1,1 % de résidences secondaires** seulement, Châteauneuf est une commune de résidents, pas de tourisme : le meublé de tourisme reste une simple déclaration en mairie, sans changement d'usage ni compensation, et l'arbitrage courte durée reste marginal.

Taxe de séjour : le barème 2026

CATÉGORIE	PAR NUIT ET PAR PERSONNE
Meublé de tourisme non classé	5 % du coût HT de la nuitée par personne, plafonné à 4,00 €
Hébergements classés 1 à 5 étoiles	tarif fixe par catégorie (barème métropolitain AMP)
Majoration départementale (Bouches-du-Rhône)	+10 % (incluse dans les tarifs)
Majoration régionale (LN Provence Côte d'Azur)	+34 % (incluse dans les tarifs)

Taxe de séjour perçue par la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont Châteauneuf-les-Martigues fait partie. Le taux du meublé non classé (5 % du coût HT de la nuitée, plafonné à 4,00 €) inclut les majorations départementale (+10 %) et régionale « Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur » (+34 %). Le barème détaillé par catégorie d'étoiles n'a pas pu être vérifié de façon fiable au niveau métropolitain : le classement bascule sur un tarif fixe à chiffrer auprès de la plateforme. À relativiser toutefois : avec 1,1 % de résidences secondaires, la commune n'est pas un marché touristique et le meublé de tourisme y reste marginal. Exonérations : mineurs, saisonniers employés sur la commune. Source : ampmetropole.taxesejour.fr.

Cas chiffré : passer au réel après 3 ans de micro-BIC

Le dossier type du bailleur châteauneuvien : un T2 loué 800 € par mois, déclaré au micro-BIC depuis trois ans. La bascule au régime réel ramène son impôt à zéro.

Le dossier. T2 acheté 190 000 € il y a 3 ans, loué 9 600 €/an hors charges, 4 000 € de charges réelles annuelles. Entrée au bilan à la valeur du jour : 190 000 €, dont 20 % de terrain non amortissable. Bâti décomposé par composants : 5 700 €/an. Mobilier inventorié 9 000 € sur 7 ans : 1 286 €/an. Total : 6 986 € d'amortissements annuels.

	MICRO-BIC (AVANT)	RÉGIME RÉEL (APRÈS)
Base imposable	4 800 €	0 €
Impôt + prélèvements sociaux (TMI 30 % + 18,6 %)	≈ 2 333 €	0 €
Réserve d'amortissements constituée	sans objet	≈ 1 386 €/an

La lecture du cabinet. L'article 39 C du CGI interdit à l'amortissement de créer un déficit : sur 6 986 € disponibles, 5 600 € suffisent à ramener le résultat à zéro, le reste se met en réserve sans limite de durée. À retenir aussi : l'option ne rétroagit pas, les trois années de micro sont définitivement perdues (près de 7 000 € d'impôt sur ce dossier). Le calcul complet est publié sur comptalocatif.fr/blog/cas-pratique-passage-au-reel-chateauneuf-les-martigues/.

Cas chiffré n°2 : une rénovation, zéro euro perdu

Le dossier type du bien à retaper sur la commune : une rénovation, quelques mois sans loyers, et pourtant aucune dépense perdue, à condition de ne pas mélanger charges et immobilisations.

Le dossier. Appartement acheté 150 000 € (terrain 20 %), 30 000 € de rénovation lourde immobilisée (15 ans) et 6 000 € d'entretien passés en charge, loué 6 mois la première année (4 400 €), puis 8 800 €/an, 3 000 € de charges courantes. Amortissements disponibles : 6 500 €/an.

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3 ET SUIVANTES
Résultat avant amortissements	- 4 600 €	5 800 €	5 800 €
Déficit imputé (reportable 10 ans)		4 600 €	0 €
Amortissements déduits (limite 39 C)	0 €	1 200 €	5 800 €
Résultat imposable	- 4 600 €	0 €	0 €
Réserve d'amortissements cumulée	6 500 €	11 800 €	12 500 €

La lecture du cabinet. Deux compteurs distincts : le déficit issu des charges se reporte 10 ans sur les bénéfices meublés, la réserve d'amortissements se reporte sans limite. Bien tenus, ils garantissent des années de résultat imposable à zéro. Le mélange des deux est l'erreur classique des dossiers travaux. Calcul complet : comptalocatif.fr/blog/cas-pratique-deficit-travaux/.

L'amortissement par composants : la méthode

L'amortissement est le moteur fiscal du LMNP au régime réel : il déduit chaque année une fraction de la valeur du bien, sans sortie d'argent. Encore faut-il l'appliquer selon les règles.

Le terrain, jamais amortissable, est d'abord isolé : selon la localisation, il représente 15 à 25 % du prix (souvent plus en hyper-centre). Le bâti restant se décompose par composants, chacun avec sa durée :

COMPOSANT	PART DU BÂTI	DURÉE
Gros œuvre (structure)	≈ 50 %	50 ans
Façade, toiture, étanchéité	≈ 15 %	25 ans
Installations techniques	≈ 20 %	18 ans
Agencements intérieurs	≈ 15 %	12 ans
Mobilier	valeur d'inventaire	7 ans
Frais d'acquisition (option)	notaire, agence	amortissables

La règle de l'article 39 C du CGI. L'amortissement ne peut jamais créer de déficit : il se déduit dans la limite du résultat avant amortissements, et le surplus se met en réserve, reportable sans limite de durée. Rien ne se perd, tout s'utilise plus tard.

Cette décomposition se construit à l'entrée du bien au bilan : à l'achat, ou à la valeur du jour lors d'un passage du micro-BIC au réel. C'est un travail d'expert-comptable, et c'est lui qui conditionne quinze ans de fiscalité.

Micro-BIC ou régime réel : la méthode de décision

Le choix du régime décide de votre impôt chaque année. Les plafonds 2026 du micro-BIC, applicables aux revenus 2026-2028 :

SITUATION	PLAFOND DE RECETTES	ABATTEMENT
Location meublée longue durée	83 600 €	50 %
Meublé de tourisme classé	83 600 €	50 %
Meublé de tourisme non classé	15 000 €	30 %

Le micro se joue en une ligne : vos recettes, moins l'abattement. Le réel déduit les charges réelles ET l'amortissement. La méthode de décision tient en trois questions :

- **Vos charges réelles plus l'amortissement dépassent-ils l'abattement ?** Dans la grande majorité des dossiers avec crédit ou bien de valeur, oui, largement.
- **Êtes-vous prêt à tenir une comptabilité ?** Le réel exige une liasse fiscale télétransmise ; les honoraires sont déductibles et partiellement compensés par la réduction d'impôt d'adhésion à un organisme agréé.
- **Quel est votre horizon de revente ?** Depuis 2025, les amortissements déduits se réintègrent à la plus-value : l'arbitrage se fait en connaissant la sortie.

Quand le micro reste pertinent. Petites recettes sans crédit ni travaux, bien détenu depuis longtemps et déjà amorti fiscalement dans les faits, ou volonté de simplicité absolue : le forfait garde sa place, à condition de l'avoir choisi par calcul et non par défaut.

Revendre depuis la réforme 2025 : ce qui a changé

La loi de finances pour 2025 a changé la sortie du LMNP : les amortissements déduits pendant la détention sont désormais réintégrés dans le calcul de la plus-value imposable.

- **Le mécanisme** : le prix d'acquisition retenu est diminué des amortissements déduits, ce qui augmente d'autant la plus-value brute. La réforme reprend à la sortie la base déduite pendant la détention ; la réserve d'amortissements non utilisée n'est pas concernée.
- **Les taux** : 19 % d'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux, régime des plus-values des particuliers.
- **Les abattements pour durée de détention** continuent de s'appliquer : exonération totale d'impôt sur le revenu après 22 ans, de prélèvements sociaux après 30 ans.
- **L'effet de bord** : au-delà de 50 000 € de plus-value imposable, une surtaxe progressive de 2 à 6 % s'applique. Des dossiers ordinaires la croisent désormais.
- **La transmission change tout** : donation et succession purgent la plus-value, amortissements compris. Depuis la réforme, ce levier patrimonial a pris une valeur considérable.

Le verdict du cabinet. Sur un dossier type (32 000 € amortis en 8 ans), le surcoût maximal de la réforme ressort à 11 584 €, contre environ 15 550 € d'impôt économisés par l'amortissement sur la période : même après la réforme, le régime réel reste gagnant. Mais la stratégie d'amortissement se pense désormais avec l'horizon de détention, dès l'entrée.

Le bail meublé et le logement conforme

Le rendement se défend aussi dans le contrat. L'essentiel du bail meublé, valable dans toute la région :

FORMAT	DURÉE	POUR QUI
Bail meublé classique	1 an renouvelable	Le régime de droit commun
Bail étudiant	9 mois, non renouvelable	Étudiants, calé sur l'année universitaire
Bail mobilité	1 à 10 mois	Mobilité professionnelle, formation, mission

- **Dépôt de garantie** : deux mois de loyer hors charges maximum en meublé (interdit en bail mobilité).
- **Préavis du locataire** : 1 mois en zone tendue, ce qui est le cas des grandes villes de la région.
- **Le logement conforme** : les 11 équipements du décret de 2015 sont obligatoires (literie complète, occultation, plaques, four ou micro-ondes, réfrigérateur avec congélateur, vaisselle, ustensiles, table et sièges, rangements, luminaires, matériel d'entretien). Un logement incomplet risque la requalification du bail en location nue, fiscalité comprise.
- **En colocation** : les équipements s'apprécient pour chaque colocataire, inventaire signé à l'appui.

Vos questions sur le LMNP à Châteauneuf-les-Martigues

Qui loue en meublé à Châteauneuf-les-Martigues ?

Des salariés et des familles, pas des étudiants ni des vacanciers. Deux appuis se cumulent : la plateforme TotalEnergies de La Mède, qui représente environ 250 emplois directs et 750 emplois indirects sur 250 hectares, et le report des actifs marseillais sur une commune de la côte bleue passée de 13 277 habitants en 2012 à 18 455 en 2023. 39,3 % des habitants sont locataires, et le taux de logements vacants n'est que de 3,5 %.

Quel rendement espérer à Châteauneuf-les-Martigues ?

Le rendement brut moyen se situe entre 4,7 et 4,9 % selon les bases spécialisées. Les meilleures performances vont aux grandes surfaces (T4 et T5, 5 à 6 %), dont le prix au m² est le plus bas de la commune, les plus faibles aux maisons et T3 (4 à 4,5 %). Aucun rendement par quartier n'est publié : le tri se fait par typologie, et chaque bien se vérifie individuellement.

Les loyers sont-ils plafonnés à Châteauneuf-les-Martigues ?

Non. La commune est en zone tendue au sein de l'agglomération Marseille-Aix (préavis du locataire réduit à 1 mois, relocation limitée à l'IRL, taxe sur les logements vacants applicable) mais n'applique aucun plafonnement du loyer au m².

Le saisonnier a-t-il un intérêt sur la commune ?

Rarement. Avec 1,1 % de résidences secondaires, Châteauneuf-les-Martigues est une commune de résidents, pas de tourisme, malgré sa position sur la côte bleue. Elle n'impose ni changement d'usage ni compensation : une déclaration en mairie et le numéro d'enregistrement suffisent. Mais sans flux touristique installé, la courte durée n'a pas le remplissage qui justifierait ses contraintes. Le meublé longue durée au régime réel reste l'option la plus sûre.

Pourquoi les grandes surfaces sont-elles les moins chères au mètre carré ?

C'est une particularité locale documentée par les bases de prix : un T4 se négocie autour de 2 910 €/m² et un T5 autour de 2 690 €/m², contre 4 760 €/m² pour un studio. La forte croissance démographique de la commune a produit un parc de grandes surfaces et de maisons (59,9 % du parc), tandis que les petites surfaces restent rares et donc chères au mètre carré. Pour un investisseur, l'arbitrage typologie pèse ici plus lourd que l'arbitrage quartier.

La checklist de l'investisseur LMNP à Châteauneuf-les-Martigues

Avant d'acheter ou de basculer un bien en meublé à Châteauneuf-les-Martigues, voici les vérifications que nous faisons systématiquement au cabinet.

- ☐ DPE : la commune n'affiche que 4 % de passoires F-G (contre 12,7 % au national), avec 49 % du parc en classe C. Le réflexe reste de vérifier la classe bien par bien (G interdit à la location depuis 2025, F en 2028), mais le risque énergétique y est faible.
- ☐ Micro-BIC ou régime réel : sur les rendements châteauneuviens de 5-6 % en grande surface, les loyers à neutraliser sont réels ; le réel gagne dans la grande majorité des dossiers.
- ☐ Vérifier la typologie avant le quartier : ici l'écart de rendement se joue sur la taille du bien (T4 à 2 910 €/m², studio à 4 760 €/m²), pas sur le secteur. Aucun rendement par quartier n'est publié pour la commune.
- ☐ Parc à 60 % de maisons : sur un investissement en maison, isoler correctement la part de terrain non amortissable dès l'entrée au bilan, elle est plus élevée que sur un appartement.
- ☐ Saisonnier : avec 1,1 % de résidences secondaires, Châteauneuf n'est pas un marché touristique. La déclaration en mairie (Cerfa 14004*04) et le numéro d'enregistrement suffisent, sans changement d'usage ni compensation, mais l'arbitrage courte durée se chiffre avant de se lancer plutôt que de se supposer.
- ☐ Loyer de relocation : la commune est en zone tendue, le nouveau loyer est limité à l'IRL par rapport au locataire précédent (sauf travaux), sans plafonnement au m².

Votre LMNP suivi, déclaré et optimisé, pour 600 € par an

Cabinet 100 % location meublée, plateforme de gestion incluse. Premier échange gratuit :

comptalocatif.fr/rendez-vous

• Guillaume Mailey, expert-comptable inscrit à l'Ordre.

Sources

- Prix : efficity, prix du m² à Châteauneuf-les-Martigues, juin 2026 (appartements 3 640 €/m², fourchette 2 780 à 4 290 €/m² ; maisons 3 670 €/m² ; par pièce : T1 4 760, T2 4 240, T3 3 900, T4 2 910, T5 2 690 €/m²) ; av-transaction (mai 2026 : 3 558 €/m²) ; Trackstone (appartements 3 060 €/m², maisons 3 820 €/m²)
- Loyers : Trackstone (appartements 13,8 €/m², de 10 à 20 €/m² ; maisons 13,4 €/m²) ; LaCotelmimo (≈ 16,6 €/m² appartements) ; meublé estimé +10 à 25 % vs nu (multiplicateur standard, pas de relevé meublé dédié pour la commune)
- Rendements : Trackstone (brut moyen 4,7 %) ; Lybox, analyse ville rentable Châteauneuf-les-Martigues (rentabilité moyenne 4,94 %). Ventilation par typologie non publiée, estimée à partir des prix au m² par nombre de pièces et des loyers sourcés
- Zone tendue : quittance-loyer.com/fiche-locative/13220-chateauneuf-les-martigues (zone tendue, agglomération Marseille-Aix) ; economie.gouv.fr (loyer non plafonné au m² dans la métropole Aix-Marseille-Provence)
- Déclaration meublé de tourisme : service-public.gouv.fr (Cerfa 14004*04, numéro d'enregistrement) ; loi Le Meur n°2024-1039 du 19 novembre 2024
- Taxe de séjour : ampmetropole.taxesejour.fr (Métropole Aix-Marseille-Provence, 2026)
- DPE : la-mairie.com/chateauneuf-les-martigues/renovation-energetique (données ADEME / data.gouv.fr : 2 183 DPE réalisés ; A 6 %, B 16 %, C 49 %, D 18 %, E 7 %, F 3 %, G 1 %, soit F+G = 4 %) ; moyenne nationale 12,7 % au 1er janvier 2025 (statistiques.developpement-durable.gouv.fr)
- Profil : INSEE, dossier complet commune de Châteauneuf-les-Martigues 13026 (RP2023 : 18 455 habitants contre 13 277 en 2012 ; 7 886 logements dont 95,4 % de résidences principales, 1,1 % de résidences secondaires, 3,5 % de vacants ; 59,9 % maisons / 38,4 % appartements ; 58,3 % propriétaires, 39,3 % locataires dont 17,0 % HLM)
- Moteur de demande : plateforme TotalEnergies de La Mède, 250 hectares sur Châteauneuf-les-Martigues et Martigues, bioraffinerie mise en service en 2019, 500 000 tonnes de biodiesel par an, 337 M€ investis (totalenergies.com) et 70 M€ supplémentaires annoncés en juin 2023 (gommet.net) ; ≈ 250 emplois directs et 750 emplois indirects (concertation-masshylla.fr)
- Cas chiffré : comptalocatif.fr/blog/cas-pratique-passage-au-reel-chateauneuf-les-martigues/

Données collectées en juillet 2026. Chaque chiffre de ce document provient d'une source publique consultée ; aucune donnée n'est estimée par nos soins sans source.